

La linguistique générale : générale, mais encore ?

par Olivier Soutet

On me permettra pour commencer d'évoquer un souvenir vieux d'un demi-siècle : élève de khâgne au lycée Henri IV au tout début des années 70, il m'arrivait, pour changer d'air et de décor, de porter mes pas vers la Sorbonne pour assister au cours de philosophie de Jankélévitch : cours, si ma mémoire est bonne, de licence (on dirait aujourd'hui de L3 !) où étaient abordés avec une gourmandise toute particulière des objets, que je qualifierais de transfrontaliers, dont on aura une assez juste idée à travers le titre d'un ouvrage, qui, je crois, a connu une certaine notoriété au-delà des cercles académiques : *Le je-ne-sais-quoi et le presque rien*. Une fois, sans doute avec quelque fausse modestie et beaucoup de malice, alors qu'il abordait un point technique et central d'esthétique – le sublime – comme pour s'excuser de n'être pas spécialiste, Jankélévitch tint à dire : « Moi, vous savez, je ne suis pas comme mes collègues, hautement spécialistes, dans des domaines bien repérés, celui de l'esthétique, celui de la philosophie morale et politique, celui de l'épistémologie et de la logique, ou bien encore celui de la métaphysique ; je suis simplement un généraliste. Exactement comme en médecine : à côté des spécialistes, il y a des médecins généralistes. Moi, je suis un philosophe généraliste. »

Cette manière de choisir la place la plus modeste pour souligner, comme en creux, que c'est aussi celle d'où l'on peut con-

templer le champ disciplinaire dans sa globalité, avec un recul et une forme de liberté de jugement dont peut éloigner l'hyperspécialisation, ne doit cependant pas faire illusion. Certes, de manière assez neutre le terme *général* peut s'apprécier par rapport à son antonyme *particulier*, mais il n'est pas douteux que certains contextes l'orientent, plus ou moins nettement, vers une interprétation légèrement négative¹ : le général n'est pas l'exhaustif, et la forme d'incomplétude qui s'attache à lui peut aisément être réinterprétée comme une marque d'approximation. Il en est ainsi de la culture dite générale : elle est certes préférable à l'inculture et peut être impressionnante chez certains, mais elle est parfois réputée superficielle, peu distanciée, moins l'affaire de savants que de compilateurs inégalement éclairés.

Il s'en faut de beaucoup que les remarques qui précèdent s'appliquent directement à l'expression *linguistique générale*. D'abord, il me semble qu'aucun linguiste ne se présente comme généraliste par distinction d'avec des spécialistes, ensuite, il me paraît difficile de percevoir quelque connotation dépréciative dans l'emploi du mot *générale* associé à *linguistique*. Bien au contraire : tout en constatant que les emplois de l'expression *linguistique générale* apparaissent comme assez étroitement associés à un moment sans doute un peu dépassé, sinon de l'histoire de notre discipline, du moins de celle de ses intitulés académiques (y a-t-il encore des chaires de linguistique générale ?) ou des titres éditoriaux, il est incontestable que cette expression est attachée aux plus illustres représentants de ladite discipline : Saussure, (*Cours de linguistique générale*), Meillet (*Linguistique historique et linguistique générale*), Jakobson (*Essais de linguistique générale*), Benveniste (*Problèmes de linguistique générale*), Martinet (*Éléments de linguistique générale*), parmi d'autres. À y regarder de près, cependant, l'expression *linguistique générale* n'est pas exempte d'un certain flou, utilisée soit pour renvoyer à un enseignement à spectre large, soit pour désigner une publication réunissant après coup des contributions antérieurement publiées séparément. L'exemple de Benveniste est particulièrement net puisque ses *Problèmes de linguistique générale* réunissent des

1. Longtemps, dans les hôpitaux, il y eut à côté des services spécialisés (pneumologie, rhumatologie, ophtalmologie, etc.) des services de médecine générale. Ils se sont renommés « services de médecine interne ».

articles de haute érudition linguistique traitant de grammaire comparée et des travaux intéressant de manière plus large le fonctionnement du langage, notamment les mécanismes énonciatifs qu'il met en œuvre. Dans tous ces exemples, l'expression *linguistique générale* renvoie à des contenus qu'on pourrait déclarer « variés », voire composites. C'est là peut-être que nous retrouvons ce trait d'inexhaustivité signalé plus haut, à travers des ouvrages, souvent de très grande portée, capables de couvrir des domaines multiples dans l'étude générale des langues et du langage – mais, le plus souvent, un peu hétérogènes et, de surcroît, sans problématisation véritable de la notion même de linguistique générale.

C'est cette problématisation que nous souhaiterions proposer dans la présente contribution. Nous ne sommes pas les premiers à avoir tenté la chose. Ainsi, de manière implicite R. Martin y procède-t-il dans *Comprendre la linguistique* (2002) puisque « La linguistique générale » n'y ayant statut que de titre de chapitre, parmi d'autres (« La linguistique théorique », « La philosophie du langage », « La linguistique historique », « La linguistique appliquée ») appelle, du coup, une délimitation – dont nous nous inspirons partiellement.

Notre problématisation s'appuiera sur une double approche du champ disciplinaire concerné : en extension à partir de la diversité des langues et de la diversité des disciplines concernées par l'étude des langues (1), en intension ensuite à partir de l'étude des modes essentiels de fonctionnement du langage, dont toutes les langues, si différentes soient-elles, ne sont que des instantiations (2).

1. Approche extensionnelle

Largement empirique, cette approche combine, on l'a dit, deux approches de la diversité : la première concerne les objets empiriques que sont les langues (1.1), la seconde les domaines disciplinaires capables d'accueillir la description des langues (1.2).

1.1 Approche extensionnelle par la diversité des langues

Historiquement, au moins en Occident, la linguistique, par opposition à la tradition des études grammaticales, s'est construite,

depuis environ deux siècles, sur la prise en compte de la pluralité des langues et, du coup, sur la nécessité d'en proposer un classement, définissant de la sorte un programme à caractère taxinomique.

Un programme à caractère taxinomique, disions-nous. Le singulier mérite sans doute d'être corrigé.

D'abord parce que, traditionnellement, la pluralité des langues, fait l'objet de deux traitements, l'un à caractère typologique, l'autre à caractère génétique, dont on a tendance à accuser la différence en privilégiant une approche typologique des langues saisies en synchronie alors que, bien évidemment, l'approche génétique est par nature indexée sur la diachronie.

L'approche typologique suppose que l'on sélectionne une ou plusieurs structures formelles, qui soient de nature à faire apparaître des combinaisons précises, permettant de la sorte d'identifier des groupes de langues distincts et nettement caractérisables, à largeur cependant suffisante pour éviter de multiplier les groupes. Elle rejette, en revanche, un peu par principe, la prise en compte des données substantielles (au sens de la substance du contenu chez Hjelmslev, v. Hjelmslev 2000) à systématité réputée bien moindre. *A priori*, les trois grands domaines de la phonologie, de la morphologie et de la syntaxe sont des portes d'entrée pour le classement typologique. Cela dit, s'il est vrai qu'il existe des propositions de typologie phonologique, notamment chez Martinet dans l'héritage de Troubetzkoy (v. Martinet 1969), dans la pratique, les deux grands modèles taxinomiques sont indexés sur le mot (morphologie) et sur la phrase (syntaxe). La typologie indexée sur le mot est largement héritée du XIX^e siècle (Humboldt) et distingue les langues flexionnelles, agglutinantes, isolantes et polysynthétiques ; la typologie indexée sur la phrase, quant à elle, propose un classement des langues sur la base d'un type phrastique témoin associant sous modalité assertive un sujet (S), un verbe (V) et un objet (O), ce qui autorise six combinaisons : SVO, SOV, VOS, VSO, OSV, OVS. Comme on le voit, chaque grand moment de l'histoire de la linguistique a proposé sa typologie, ordonnée à l'unité d'analyse alors privilégiée : la linguistique historique et comparée et le structuralisme (au moins pour une part) privilégiant l'unité-mot (unité d'élection en phonétique, morphologie et lexicologie) produisent une typologie ordonnée à

la forme du mot ; en revanche, à partir de la seconde moitié du xx^e siècle, la poussée de l'analyse syntaxique hisse la phrase au rang d'unité de référence dans l'acte de langage et dès lors, celle-ci devient la base d'une typologie fondée sur l'ordre des constituants.

L'approche génétique des langues a assurément produit le classement le plus célèbre hors le cercle restreint des linguistes : il fait partie de la culture générale de tout individu éclairé, qui sait qu'il existe des familles de langues et qui, à défaut d'en avoir une vue complète (ce qui est d'ailleurs impossible puisque toutes les « appartenances familiales » ne sont pas nettement établies), est capable d'en nommer quelques-unes : indo-européen, chamito-sémique, ouralo-altaïque, bantoue, etc. Ce classement – dont on ne souligne pas assez qu'il est une des grandes réussites de l'histoire de notre discipline sur les deux derniers siècles et qu'il est, malgré des débats, source d'un assez large consensus – n'évite pas les difficultés ; on peut en citer quelques-unes : (i) le degré de pertinence de la métaphore familiale qui non seulement le sous-tend et décide de la terminologie utilisée, mais aussi, malgré qu'on en ait, induit une vision linéaire de la dépendance linguistique (langue mère / langue fille), assurément trop simplificatrice ; (ii) le statut de l'*Ursprache*, qu'on a tendance à penser comme un commencement absolu et homogène (peut-on parler d'une langue indo-européenne comme on parle des langues française, anglaise, allemande, russe... ?) ; (iii) le rapport entre « communauté » familiale et « communauté » culturelle (il y a une famille de langues indo-européennes, mais y a-t-il des Indo-Européens ?) ; (iv) l'existence de « super-familles » qui fédéreraient plusieurs familles (à l'exemple du « nostratique », réunion qui regrouperait plusieurs familles de langues d'Eurasie, notamment les langues indo-européennes, kartvéliennes, ouraliennes, altaïques, afro-asiatiques et dravidiennes, v. Dolgopolsky 1998 ; Greenberg 2000 et 2002), avec la « tentation », toujours renaissante, d'une hypothèse sur l'existence d'une langue mère universelle (v. Rulhen 1996).

En toute rigueur, si la linguistique générale se donne pour mission de prendre en compte toutes les formes de diversité linguistique, il convient d'ajouter à ces deux approches, typologique et génétique, au moins deux autres : l'approche géographique et l'approche socioculturelle.

Classiquement, l'approche géographique a partie liée avec, d'une part, la dialectologie, en tant notamment qu'elle s'attache à cartographier les variations locales à l'intérieur d'un ensemble intégrant (c'est ainsi que le médiéviste francisant s'emploie à distinguer dans la vaste production de l'ancien français les textes à dominante picarde, champenoise, anglo-normande, etc.), d'autre part, avec ce qu'on nomme volontiers la linguistique aréale, dont la préoccupation est d'évaluer et d'étudier les interactions entre langues génétiquement distinctes mais territorialement contiguës (v. Thomason 2000).

Quant à l'approche socioculturelle, dans une perspective classificatoire, elle doit viser à déterminer les rapports dominant / dominé entre langues, pour évaluer l'importance des phénomènes de « dominance » linguistique en différents moments de l'histoire des rapports politiques, culturels et économiques entre peuples. Bien entendu, elle débouche sur une taxinomie à finesse relative, mais en identifiant des langues à haut statut international d'un moment à l'autre de l'histoire, elle permet notamment de comprendre et de mesurer les phénomènes d'emprunt.

Si nous revenons aux deux taxinomies dominantes, il peut sembler pertinent d'en évaluer les relations, sous réserve qu'on veuille bien dépasser la dichotomie initiale, que nous avons rappelée plus haut : le comparatisme typologique serait appréhendable hors toute référence à l'histoire, sur la base de langues saisies en pure synchronie tandis que le comparatisme génétique serait lui, par nature, fondé sur la seule filiation diachronique. Pour le dire autrement, peut-on réintégrer du typologique dans le génétique et de l'historique dans le typologique ?

Pour ce qui concerne la place du typologique dans l'interprétation du génétique, situons-nous dans un cadre bien connu : celui des langues romanes dans leur rapport au latin. Au moins en matière grammaticale, il est indéniable que le passage du celui-ci à celles-là marque une progression de l'analyticité, très accusée pour le français : système verbal opposant à des formes simples des formes composées (impliquant la promotion de verbes auxiliaires), émergence d'outils-supports ayant tendance à être associés à un constituant principal (article pour le substantif ; pronom sujet clitique pour le verbe conjugué), construction à terme d'un système de négation composée (*ne... pas... / jamais... /*

rien...) faisant éventuellement opposition avec la négation simple (par exemple explétive), de démonstratifs composés contrastant avec des démonstratifs simples (*celui / celle* vs *celui-ci / là, celle-ci / là*), etc. ; une progression de la contrainte catégorielle à travers la tendance à éliminer des doubles appartenances morphologiques : préposition et adverbe, pronoms et déterminants, notamment. Le mouvement est très net postérieurement à l'ancien français.

À l'inverse, est-il intéressant et explicatif d'introduire de l'historique dans le typologique ? Un linguiste a tenté la chose : Gustave Guillaume, dont la théorie psychomécanique comporte un volet typologique, souvent assez mal connu, y compris des guillaumiens eux-mêmes. C'est pourquoi, nous souhaitons en faire mention. Pour en saisir le contenu et, je dirais, l'esprit, il faut partir de l'opposition structurante de la langue et du discours.

Guillaume, on le sait, reprend l'héritage de l'approche dichotomique de Saussure, mais en la reformulant. À la différence de Saussure qui fonde cette dichotomie, selon les cas, sur une approche sociologique, psychologique ou métalinguistique, Guillaume, outre qu'il remplace le couple langue / parole par le couple langue / discours, en propose une approche qui est prioritairement psycho-cognitive, au sens où elle est indexée sur l'activité du sujet en action de langage.

Cette dichotomie peut commodément s'apprécier à partir d'oppositions qui en sont autant de caractérisations : à la langue la permanence, au discours la momentanéité ; à la langue la mémorisation profonde, au discours l'oubli ; à la langue la force conditionnante, au discours le résultatif conditionné ; à la langue la totalité d'un système toujours en moi disponible, au discours le caractère sélectif et partiel de sa projection conforme aux besoins expressifs du moment ; à la langue la pré-construction, au discours la construction spécifique requise par une visée toujours singulière.

Ce dernier couple mérite qu'on s'y arrête. De fait, il peut permettre de comparer les langues (idiomes) selon la part, dans l'acte de langage, qu'elles font au pré-construit (plan de la langue) et celle qu'elles font au construit (en discours). Là encore, partons d'un donné bien connu. Le latin prévoit une flexion casuelle pour les substantifs, adjectifs et pronoms-déterminants. Soit la flexion

au singulier de *dominus* : *dominus*, *domine*, *dominum*, *domini*, *domino*, *domino*. Toutes ces formes associent à une base lexicale une fonction prédéterminée, ce qui signifie que la langue pré-construit la fonction, le genre et le nombre et prive de cette latitude le discours. En revanche, en français, *seigneur*, s'il préconstruit le genre et le nombre, ne préconstruit pas la fonction, en laissant la responsabilité au discours. Cela signifie que la frontière langue / discours est une frontière mobile. C'est à partir de cette mobilité que Guillaume envisage un classement des langues, correspondant selon lui à trois états du langage :

État 1 : la langue livre les éléments formateurs du mot (entièrement à construire) ;

État 2 : la langue livre : (a) les racines et autres éléments lexicaux ; (b) les voyelles morphologiques et autres éléments morphologiques ;

État 3 : la langue livre des mots (entièrement pré-construits) (Guillaume 2004 : 111).

Guillaume nomme chacun de ses états *aire* (aire prime, aire seconde, aire tierce), signifiant par là que, d'un état à l'autre, ce qui varie concerne l'« espace du langage ». Boone et Joly proposent le commentaire suivant de chacun de ces états :

[...] l'aire prime ne dispose que d'un seul espace de construction pour loger la langue (lieu des unités de puissance que sont les vocables) et le discours (lieu des unités d'effet) que sont les phrases. Il en résulte une superposition de l'une et de l'autre. Mais sous une structure une, on trouve dans les langues de l'aire prime plusieurs types d'architecture : type holophrastique (rémanence d'holophrase, p. ex. en basque) ; type des langues traditionnellement dites « agglutinantes » (p. ex. turc, hongrois, finnois, coréen, etc.) ; type des langues dites « isolantes » (p. ex. chinois).

[...] le mot des langues de l'aire seconde (les langues sémitiques) est un mot qui [...] siège pour moitié dans la langue, avec la racine pluriconsonantique, qui dit la substance-matière (p. ex. arabe *k-t-b*, notion diffuente d'« écrire »), pour moitié dans le discours, avec les voyelles interpolées, qui disent la substance-forme (*kataba*, *katib*, *kitab*). L'architecture linguistique des langues de l'aire seconde naît donc d'un élargissement bilatéral, de l'addition d'un augment à l'aire prime.

[...] le mot, unité de puissance des langues de l'aire tierce, est de fait une construction intégrale de langue. Quant à la phrase, unité d'effet, qui est agglutinante dans les langues de l'aire prime, elle n'est plus qu'une unité groupante dans les langues de l'aire tierce. (Boone et Joly 2004 : 43-45)

Cette typologie est intégrée à une anthropologie et à une diachronie, qui n'est autre que l'histoire structurale du langage, nommée glossogénie. Cette perspective est bien résumée dans les lignes qui suivent :

Première étape pré-historique : l'holophrase non restreinte.

Deuxième étape pré-historique : l'holophrase en voie de restriction. Il reste quelque chose de cet état dans nombre d'idiomes observables encore actuellement où il est possible de construire des mots très longs, de construction des mots très longs, de construction fort diverse [...].

Troisième étape : l'holophrase au voisinage et à la limite de la restriction possible et, *ipso facto*, la définition d'un mot dont le comportement garde quelque chose de la phrase et peut comme elle varier considérablement en étendue.

Quatrième étape : la fission de cette holophrase minimale en exprimé [...] déferé aux voyelles, et en représenté [...] déferé aux consonnes. Les langues sémitiques, très conservatrices, en sont restées là.

Cinquième étape : la définition du vocable entièrement accomplie dans le plan du représenté [...] Cet état de définition du vocable est celui obtenu dans les langues indo-européennes évoluées. (Guillaume 2004 : 113-114)

L'intérêt d'une telle approche ne doit pas en dissimuler les éléments problématiques :

- elle renvoie à une hypothèse pré-linguistique, qui est proprement non vérifiable ;
- elle renvoie à une historicité assez difficile à conceptualiser puisqu'elle n'obéit pas au principe de successivité, ne serait-ce que parce que le passage d'une aire à une autre n'entraîne évidemment pas la disparition des langues relevant de l'aire initiale ; Guillaume d'ailleurs tient à préciser que le système de la glossogénie « est celui de la procession des aires – lieux mentaux (non pas lieux spatiotemporels) de la formation du langage » (Guillaume 2003 : 226) ;

il ne peut donc s'agir que d'une histoire, en profondeur, de l'esprit, pensée, sur un mode très hégélien, comme celle d'un sujet de plus en plus « réflexif »², autrement dit de plus en plus lui-même ; il est difficile à partir de là de ne pas réintroduire une hiérarchie plus ou moins explicite entre langues – tentation à laquelle Guillaume n'échappe pas toujours³.

1.2 Approche extensionnelle par la diversité des champs disciplinaires

S'il est prioritaire d'essayer de cerner en extension une discipline par ses objets, il est légitime de compléter cette recherche par l'examen des champs disciplinaires au contact desquels elle se développe (1.2.1). C'est notamment vrai dans le cas d'une discipline neuve à un moment donné, qui, très naturellement, compte tenu notamment de la complexité de son objet, rencontre des disciplines concurrentes et/ou complémentaires au sein desquelles elle est appelée à se situer (1.2.2), avant elle-même de finir par occuper une position dominante, faisant d'elle une discipline-carrefour (1.2.3).

1.2.1 Par position limitrophe avec d'autres disciplines « langagières »

On songe à deux disciplines, infiniment vénérables : la philologie et la grammaire, que l'Université française avait pris l'habitude de réunir dans ses cursus d'enseignement. Pour achever sa licence ès lettres, il fallait passer quatre certificats : de littérature française, de littérature grecque, de littérature latine et de grammaire et philologie (français et langues anciennes). Des connaissances de grammaire descriptive, de grammaire historique et comparée y étaient vérifiées. La linguistique y était donc présente à travers l'héritage comparatiste, mais guère plus.

De la fenêtre de notre spécialité, la crise de 1968 peut être vue comme un affrontement entre philologues et linguistes⁴ : affron-

2. « Les structures linguistiques de la première aire reflètent directement le monde, celles de la seconde témoignent déjà du rapport du sujet au monde. Seules les structures linguistiques de la dernière aire sont liées à celles du sujet lui-même, devenu suffisamment réflexif » (Jacob 1967 : 159).

3. Ne serait-ce qu'à travers le terme *langue évoluée* (v. Guillaume 2003 : 226).

4. Sur la linguistique autour de 1968, dans une double perspective épistémologique

tement épistémologique entre des érudits qui regardent la langue à travers le prisme du texte – nous pourrions dire aussi du discours – et de l'histoire et des tenants de la structure, conduits à privilégier les réalités formelles de la langue, fût-elle perçue à travers le prisme très simplificateur d'énoncés construits et très simples. Pour les premiers, expliquer, c'est le plus souvent renvoyer à l'histoire dans une sorte de déroulement où chaque étape trouve son explication dans l'étape qui l'a précédée, pour les seconds, expliquer, c'est ramener des constructions éventuellement dissemblables en apparence à une structure unifiaante. Au fond, le vieux débat entre anomalistes et analogistes, entre stoïciens de Pergame et philologues d'Alexandrie (v. Douay et Pinto 1991). Bien entendu, il faut prendre *cum grano salis* les propos qui précèdent et après tout, dans les années 1950-60 en France, il n'était pas interdit de lire Guillaume, Martinet, Benveniste et Tesnière, mais encore fallait-il le faire et, pour prendre le cas de Benveniste, il n'est pas douteux que le Benveniste qu'on lisait à l'Université pour préparer sa licence ou son diplôme d'études supérieures était sans doute bien davantage l'indo-européaniste que le tenant de l'instance de discours.

Sur la durée, les choses se sont sans doute apaisées : le mot *philologie* est revenu dans la dénomination de certains cursus. Ce n'est pas un hasard : sortant du mot et de la phrase, une certaine linguistique à prétention généraliste s'est emparée de la question de la textualité, à traiter en termes de linguistique de corpus, à soumettre à la statistique mais dans le respect de la factualité des données du corpus considéré. C'est là sans doute que la philologie fait l'objet d'une réévaluation positive⁵.

Les rapports entre linguistique générale et grammaire sont d'une nature différente, étant admis que nous entendons ici par grammaire la description d'une langue particulière. La question posée est celle de la place d'une orientation de linguistique générale dans le cadre d'une grammaire descriptive, en principe à

et socio-académique, voir Chevalier et Encrevé 2006.

5. On s'en doute : tout cela est à nuancer. Il est certain – pour prendre un micro-milieu que je connais bien, celui des linguistes médiévistes – que quiconque a travaillé sur des langues anciennes ou des états de langue anciens, la préoccupation philologique a toujours été présente y compris pour ceux qui étaient soucieux de construire leur description / interprétation des faits sur des bases de haute théorie linguistique.

accessibilité ouverte. Deux niveaux sont à distinguer. On passera vite sur le premier, celui de savoir ce que la grammaire d'une langue particulière doit intégrer des apports de la linguistique, générale en tant qu'elle pose des questions sur le langage et son fonctionnement, quelle que soit la langue considérée. La réponse est évidente ; on voit mal aujourd'hui la grammaire synchronique d'une langue particulière ne faire aucune place à tout l'appareil énonciatif (présupposition, performativité, etc.) ou la grammaire historique d'une langue négliger l'approche des évolutions notamment lexico-grammaticales à partir de la notion de grammaticalisation. Le second niveau est d'une nature un peu différente. Il s'agit de savoir si une théorie générale du langage peut fournir le cadre descriptif de la grammaire d'une langue, précisons : de la grammaire complète. La réponse est positive : c'est l'ambition en tout cas qui animait Henri Adamczewski et Claude Delmas dans leur *Grammaire linguistique de l'anglais* (1982) ou André Joly et Dairine O'Kelly dans leur *Grammaire systématique de l'anglais* (1994), tout comme Gérard Moignet sa *Systématique de la langue française* (1981), les deux derniers ouvrages étant d'inspiration fortement guillaumienne.

Tentons une synthèse : au contact de ces aînées, la philologie et la grammaire, la linguistique en tant que générale, trouve une base textuelle qui nourrit et muscle ses analyses, s'il est vrai qu'elle doit aussi être une linguistique du discours, et apporte sa force de finalisation et de systématisation à la description grammaticale.

1.2.2 Par positionnement avec d'autres disciplines possiblement intégrantes

Nul n'ignore que Saussure considérait qu'à terme la science des signes du langage était appelée à être englobée dans une discipline plus vaste, la sémiologie, science de tous les signes. Il est d'usage d'admettre que cette prévision ne s'est pas réalisée, non pas qu'une sémiologie (ou sémiotique) générale n'ait pas été tentée, ne serait-ce qu'outre-Atlantique à travers l'œuvre de Pierce, qui joue souvent chez les linguistes américains le rôle fondateur que joue Saussure pour les linguistes européens. Mais il s'en faut de beaucoup que celle-ci ait intégré la linguistique, qui conserve sa pleine autonomie, sans doute du fait de la spécificité absolue de ces systèmes de signes que sont les langues naturelles.

Cela dit, le débat sur le champ disciplinaire d'appartenance de la linguistique est ancien. V. Klippi (2012) en raconte l'histoire et les rebondissements au XIX^e siècle. Les formulations ont varié en fonction des modes de catégorisation privilégiées par chaque époque : sciences de la nature, sciences de l'esprit, sciences de la culture, sciences humaines, sciences cognitives. L'impossibilité de trancher a une cause évidente : par sa composante biologique, ou bio-psychologique (sur laquelle insistent beaucoup les linguistes chomskiens), la linguistique générale regarde nettement du côté des sciences de la nature, par sa composante socio-historique, elle regarde évidemment du côté des sciences humaines. Au moins entendue dans une certaine acception, la référence aux sciences cognitives, à défaut d'être toujours transparente (du fait du flou qui entoure le mot *cognitif*), a le mérite de faire une juste place à la composante formelle du langage, qui le rattache à la capacité logicienne de l'esprit humain. Il faut bien considérer que cette inscription disciplinaire n'est pas simplement de nature taxinomique. Elle définit des exigences épistémologiques, plus ou moins fortes comme l'a bien montré J.-C. Milner dans son *Introduction à une science du langage* (au singulier très significatif) : en l'érigeant à un rang comparable à celui de la physique, il lui assignait des règles de raisonnement scientifique comparables à celles qui sont exigées dans les sciences dites exactes.

Résumons-nous : au carrefour de plusieurs champs disciplinaires, la linguistique, en tant que générale, en vient à occuper une position que les mathématiciens qualifieraient d'irrationnelle au sens où elle appartient simultanément à plusieurs ensembles. Cela en définit l'absolue originalité : discipline formelle, discipline socio-historique, discipline biologique, discipline cognitive et de plus métadiscipline : la seule science qui utilise son objet pour parler de lui.

1.2.3 La linguistique, science matricielle : le *linguistic turn*

Cette discipline unique en son genre, assez bizarrement la reine des disciplines, la philosophie, la tint longtemps un peu à la lisière de ses préoccupations. Non pas qu'elle soit absente de la haute tradition occidentale à commencer par Platon (*Cratyle*, *Le Sophiste*), Aristote (*La Rhétorique*) avec des prolongements notamment chez les médiévaux. Toutefois, si philosophe c'est

chercher les conditions d'accès à la vérité, le langage est-il un fondement sûr ? On en douta longtemps : la sophistique menace toujours son usage, la variation linguistique est désespérante.

D. Vernant rend assez bien compte de cette méfiance dans la vaste fresque qui ouvre son introduction à une philosophie du langage en proposant une histoire de la réflexion sur le langage dans son rapport au monde organisée selon un parcours conduisant d'un moment qu'on peut dire « représentationniste » sous version forte à un moment « non représentationniste » en passant par un moment « représentationniste » sous version faible. Le moment représentationniste réputé initial est caractérisé par quatre présupposés.

Premier présupposé :

Primat de la pensée. Selon la conception dualiste cartésienne, le monde se compose de deux types d'entités : les choses étendues et les choses pensantes, c'est-à-dire les corps et les âmes. Et il revient à la chose pensante de se penser elle-même et de penser le monde à l'aide de ses idées. Moyens de toute connaissance, ces idées, par elles-mêmes, ne doivent rien aux corps ni même au langage en tant qu'il est une manifestation corporelle subtile.

Deuxième présupposé :

Fondement subjectif de la connaissance. Comme vérité des idées, la connaissance prend sa source dans l'expérience première que la pensée fait de son propre exercice de pensée : réflexion d'un *cogito* immédiatement certain de sa présence à lui-même. L'intuition pure en tant que vision de l'esprit – *intuitu mentis* – est sceau de toute vérité, qu'elle soit immédiate, comme appréhension des idées simples, claires et distinctes, ou même médiate comme enchaînement méthodique, déductif, de ces idées. Ainsi la possibilité de toute *représentation* se fonde-t-elle sur une *présentation* : un accès direct à la connaissance.

Troisième présupposé :

Fonction représentative des idées. Dès lors que la vérité des idées claires et distinctes est garantie par un dieu véridique, non trompeur, les idées sont capables de représenter les choses du monde.

Quatrième présupposé :

Dans une telle organisation épistémique, le langage est clairement relégué à un rôle second et secondaire. Second, parce qu'il

s'avère un simple mode de représentation des idées qui, seules, représentent directement le monde. Expression des idées, il est représentation de représentations. Secondaire, car le langage relève du corps par l'« institution de nature ». Il constitue l'inévitable vecteur corporel des pensées (Vernant 2011 : 96-118 – pour les quatre citations successives).

La phase du représentationnisme dans sa version faible, quant à elle, se caractérise par les mises en cause étroitement liées des premier et quatrième présupposés, à savoir la fonction cognitivement secondaire du langage ; elle débouche sur une exceptionnelle promotion du langage comme représentant du monde au premier degré :

Contre l'oubli cartésien du langage se réalisait l'idéal leibnizien d'une fécondité cognitive de la combinatoire des signes [...] les idées n'étant plus que le versant conceptuel des signes, la pensée [est vue comme s'élaborant] dans et par le langage (*ibid.* : 157-170)

le maintien d'une hypothèse d'adéquation des mots et des choses, garantie non plus, en externe, par le dieu vérac de Descartes, mais, en interne par un *a priori* transcendantal entendu dans sa version kantienne (avec sujet transcendantal) ou dans sa version postkantienne⁶, assignant à « la logique, tenue pour universelle et absolue, la fonction transcendantale de déterminer les conditions *a priori* de la représentation, c'est-à-dire de toute discursivité et de tout sens » (*ibid.* : 254). Position du premier Wittgenstein (*ibid.* : 230) et qui revient, au prix d'ajustements (certes métaphysiquement importants) apportés aux deuxième et troisième présupposés, à légitimer « la quête du transcendantal comme sol, fondamentalement intangible », qui, aux yeux de D. Vernant (*ibid.* : 297), « constitue l'ultime illusion du représentationnisme qui consiste à croire que la vérité existe par elle-même et qu'il suffit de la découvrir, de la contempler ».

Quant au moment non représentationniste, il serait caractérisé prioritairement par le triomphe de l'approche pragmatique – d'une pragmatique « conçue non plus seulement comme étude des usages effectifs du langage, mais définie comme véritable théorie générale de l'action communicationnelle, dans ses dimensions langagières ou non langagières » (*ibid.* : 328-334).

6. D. Vernant (*ibid.* : 254) cite P. Ricœur qui parle d'« un kantisme sans sujet transcendantal ».

Cette conception pragmatique engage évidemment une anthropologie et un rapport au monde renouvelés. Anthropologiquement, se trouve remise en cause l'idée que « toute subjectivité, loin d'être donnée, résulte d'un procès intersubjectif largement déterminé par les contraintes linguistiques et dialogiques. Il conviendra de construire les interlocuteurs comme les agents d'un procès interactionnel dont l'aspect communicationnel n'est qu'une dimension » (*ibid.* : 334). Parallèlement à cette « nouvelle » subjectivité, non plus donnée mais construite, le rapport au monde est lui aussi modifié :

Le monde réel ne [pouvant] plus être ni présenté ni représenté, s'y substituent des versions de monde que nous construisons [...]. La vérité devient un acquis irrémédiablement provisoire et conditionnel, l'effet d'une pratique à la fois interactionnelle et transactionnelle. Plutôt que chercher à les fonder sur un *a priori* sans cesse changeant, il importe de faire la généalogie des différentes pratiques discursives en les rapportant à leur origine biologique pour le monde du sens commun ou à leur histoire culturelle pour les productions scientifiques et artistiques. (*ibid.* : 283-303)

Autant dire que l'idée même d'une « recherche des conditions transcendantales du sens » (*ibid.* : 283) devient sans objet.

D. Vernant situe son propos dans le cadre d'une histoire de la réflexion sur le langage conçue non pas sur la base de l'hypothèse d'un développement cumulatif mais sur celle d'une rupture épistémologique⁷, qui serait intervenue au xx^e siècle, à la faveur, on l'a dit, de la prise en compte de la dimension fondamentalement pragmatique du langage, pensée en terme d'acte accompli *et* d'interaction communicationnelle, ordonnés à des fins *actionnelles*, et non plus de représentation, d'image du monde stabilisée. *Fondamentalement* pragmatique dans la mesure où D. Vernant subordonne, « conformément à la définition carnapienne » (*ibid.* : 2518), la syntaxe et la sémantique à la pragmatique et, à partir de là, réintroduit une notion de vérité conçue comme « vérité des énonciations », au sens que Tarski donne à la formule :

Une énonciation est faite, et cela constitue un événement historique : l'énonciation par un certain locuteur ou écrivain de cer-

7. Bachelard (1934) parlait de changement de paradigme.

tains mots (une phrase) adressée à un public, qui font référence à une situation ou à un événement historique [...].

On dit d'une énonciation qu'elle est vraie quand l'état de choses historique auquel la relient les conventions démonstratives (celui auquel elle « fait référence ») est du même type que celui auquel les conventions descriptives relient la phrase utilisée pour faire cette énonciation. (*ibid.* : 4215, 4238)

Ce parcours, sans doute un peu simplificateur, mais selon nous éclairant, a le mérite de nous montrer comment la philosophie, au moins dans sa version « analytique », a pu assurer la promotion du langage comme point d'ancrage de la réflexion. C'est le sens de ce qu'on a pu nommer « tournant linguistique ».

2. Approche intensionnelle

Ce tournant suppose évidemment qu'on s'occupe plus du langage que des langues. La question de son soubassement général se trouve alors posée. Traditionnellement, on parle ici d'universalité, visant à des caractérisations qui seront supérieures⁸ à celles qu'identifie une simple approche « généraliste » (à partir des langues). Techniquement, il s'agit de dégager des universaux du langage. La littérature spécialisée sur le sujet est considérable avec des variations terminologiques, mais dans l'ensemble assez consensuelle⁹. C'est sans doute R. Martin (2016) qui, dans un passé récent, a proposé la typologie la plus claire. J'y renvoie en me bornant à insister sur tel point qui me semble important. R. Martin distingue les universaux cognitifs, les universaux fonctionnels, les universaux sémantiques et les universaux métalinguistiques. De mon côté, je retiendrai plus volontiers des universaux anthropologiques, des universaux fonctionnels et des universaux sémantiques.

8. L'approche généraliste est doublement « approximative » : typologiquement parlant, aucune langue n'appartient exactement à un type ; génétiquement parlant, d'une part, des langues restent encore sujettes à débat quant à leur « appartenance familiale », d'autre part, la proximité aréale peut entraîner des interactions entre langues génétiquement distinctes.

9. Pour une synthèse, v. Saffi 2005.

2.1 Universaux anthropologiques

Guillaume aimait à distinguer le double rapport que le sujet parlant entretenait avec le grand hors-moi, qu'est le monde, et le petit hors-moi, qu'est l'autre.

Cette distinction fondamentale justifie que l'on dissocie les universaux cognitifs, qui acceptent l'hypothèse théorique (et provisoire) d'une subjectivité solitaire et les universaux sociaux, structurellement associés à l'intersubjectivité.

Sous les premiers, on placera (i) la conceptualisation, qui s'appuie sur la capacité primordiale de l'esprit de contraster (penser, c'est contraster) et qui fonde l'existence du signe, et (ii) la prédication, définie très généralement comme mise en relation des représentations et prenant la forme d'une proposition.

Sous les seconds, on placera essentiellement l'ordination discursive, à fin argumentative ou narrative. Dans les formalisations de l'acte langagier, c'est très généralement l'opérateur de modalité qui fédère les composantes communicationnelles : type d'acte accompli (assertif, injonctif, interrogatif, performatif, etc.), « ancrage » référentiel (déictique, mémoriel, notamment), « ancrage » véridictionnel (effectif, hypothétique, possible, probable...) (Martin 2016 : 27-29).

2.2 Universaux fonctionnels

À ce premier ensemble, anthropologique, s'ajoutent des propriétés constitutives des langues, usuellement pensées sous l'espèce de binarités distinctives : (i) celle de la forme et du contenu, au cœur du structuralisme classique hérité de Saussure et de la réflexion hjelmsléviennne (forme et contenu du signifiant ; forme et contenu du signifié) ; (ii) celle de la structure et de la combinatoire, la première renvoyant à la sémantique et la seconde à la grammaire (définie classiquement comme l'ensemble des règles de bonne formation des unités de la langue : phonologiques, morphologiques, syntaxiques) ; (iii) celle du discontinu et du continu : discontinuité synchronique d'un état de langue, qui se laisse analyser comme tel (sans prise en compte de celui qui l'a précédé ou de celui qui l'a suivi), mais qui n'exclut pas l'incontestable continuité diachronique profonde ; discontinuité sémantique qui, pour un signe donné, permet de distinguer des acceptions contex-

tuelles, mais qui n'exclut pas la continuité qui préside à leur organisation polysémique profonde ; discontinuité morphologique qui autorise une approche catégorielle des formes, mais qui n'exclut pas la continuité que permettent les processus de dérivation ou de translation ; discontinuité phonologique, à la source du décodage dans le processus communicationnel, mais qui n'exclut pas la variation phonétique, c'est-à-dire la continuité articulatoire ; discontinuité énonciative ordonnée à quelques modalités majeures, mais qui n'exclut pas une forme d'incertitude, sans laquelle, par exemple, ce qui est identifié comme actes de langage indirects ne serait pas concevable ; (iv) celle de langue et de la parole (ou discours), qui nous place au cœur de l'être de la langue, laquelle, en termes aristotéliens, est à la fois puissance et acte ; en la reconnaissant parmi les propriétés inhérentes du langage, on ne confère pas seulement à cette distinction un rôle méthodologique mais un statut ontologique discriminant, fondant très largement la spécificité du langage humain.

2.3 Universaux sémantiques

Bien entendu, on peut commencer par le plus facile : puisqu'il y a une forme de la substance, donc une forme de la substance sémantique, il y a place pour une universalité de la forme sémantique : elle procède d'opérations logiques⁷ (inférence, antonymie) ou de propriétés telles que la polysémie.

Mais il y a plus délicat : y a-t-il possibilité de penser une universalité du contenu sémantique ? R. Martin retient deux sources de concepts naturels universels : l'expérience élémentaire (cycles naturels, étapes de la vie, sensations, actions et besoins du corps, relations interpersonnelles de parenté, affects, par ex.), la « généralité opératoire » (négation, nombre, identité / altérité, ordination spatiale et temporelle, personne...). Peut-on aller plus loin ? On croise ici le débat classique, humboldtien : chaque langue est porteuse d'une vision du monde spécifique, irréductible à celle que livrent les autres langues. On connaît les illustrations célèbres du phénomène : l'inuit possède un grand nombre de mots pour désigner la neige, qu'on peine à retrouver dans telle langue de la corne de l'Afrique ; on va plus loin en allant jusqu'à dire qu'il y a des intraduisibles (v. Cassin 2004). L'argument, selon nous, a été excessivement valorisé et s'appuie sur l'idée (naïve, ou

faussement naïve) qu'on ne saurait parler d'universalité sémantique parce que, bien souvent, dans le passage d'une langue à l'autre, il n'y a pas possibilité d'une équivalence de mot à mot. Certes, mais c'est parce que, d'un côté, on sacralise une unité de langue, le mot, qui, d'ailleurs, n'est pas transportable pour l'analyse de toute langue et dont on sait le caractère d'ailleurs éminemment problématique et que, de l'autre, on néglige cette fonction éminente du langage, métalinguistique, à savoir son aptitude à se commenter lui-même : univers de la glose, de la paraphrase, de l'herméneutique. Mais aussi de construire en lui et sur une base consensuelle un langage dans le langage : le métalangage terminologique.

*

La question des universaux sémantiques nous a ramenés, on l'aura noté, à la problématique de la diversité des langues, ce qui signale, selon moi, la continuité entre linguistique du général et linguistique de l'universel.

Continuité également assurée au plan épistémologique.

S'il y a de l'universel dans le fonctionnement des langues, au-delà de leur diversité, alors il doit y avoir aussi de l'universel dans la description linguistique.

Dans la mouvance de l'intense réflexion épistémologique amorcée par les travaux de Popper et dans le souci de hisser la linguistique au statut de science, beaucoup de linguistes ont tenu à formuler à quelles règles devait ou devrait satisfaire le discours sur la langue pour s'élever à un degré de validité qui le rende universellement incontestable.

On a coutume de distinguer des règles internes et externes.

Les règles internes définissent une épistémologie aristotélicienne : la cohérence (non-contradiction) et l'univocité (terminologie évitant toute formulation ambiguë et tout terme polysémique).

Les règles externes définissent une épistémologie galiléenne : si on considère que la linguistique relève d'un cadre de raisonnement hypothético-déductif, on doit admettre qu'elle doit s'appuyer sur un objet clairement défini (question du corpus) et la formulation d'hypothèses interprétatives validables. R. Martin formule deux règles majeures de validation :

Exigence de falsifiabilité : il faut pouvoir dire quelle sorte de faits il faudrait trouver pour que le résultat (des hypothèses) soit invalide ;

Exigence de prédictibilité : les règles produites prédisent tel ou tel résultat ; si le résultat prévu n'est pas atteint, elles doivent être révisées. (Martin 2016 : 96)

Autrement dit : la règle doit rendre compte de tout ce qui est autorisé par la langue, rien de moins et rien de plus. Que faut-il en penser ? Hors tout engagement épistémologique fort, explicitement formulé, les grammairiens ont volontiers pisté depuis longtemps l'exception en essayant de la réduire par le biais d'une reformulation de la règle : ils étaient plus ou moins poppériens. Mais jusqu'où peut-on l'être ? Il y a plus : si ce qui définit une épistémologie galiléenne (externe) est en profondeur la rencontre du théorique et de l'empirique, le problème posé est bel et bien celui de la factualité linguistique. Authentique problème d'épistémologie générale en science du langage, qu'on essaye de traiter soit en définissant un corpus, c'est-à-dire en créant du fini sur un ensemble potentiellement sinon infini, du moins éminemment ouvert, soit, sur la base d'un ensemble réputé stabilisé et partagé en testant des situations limites (méthodes des informants). Inutile de s'arrêter sur le caractère inévitablement restrictif d'un corpus, si large soit-il, inutile aussi de rappeler combien de débats souvent aporétiques entraînent la méthode des informants, autour de l'acceptabilité de tel ou tel énoncé construit. Objet éminemment déformable, pour reprendre le mot de Culioli, la langue ne saurait se ramener à une liste exhaustive (fût-ce en synchronie) de faits établis. Elle excède toujours, fût-ce à la marge, ce qu'on pense qu'elle est, puissance et pas seulement actualisation. L'épistémologie qu'elle requiert passe donc par l'établissement de la preuve, mais d'une preuve qui doit s'accommoder d'une marge d'incertitude, d'une « approximation » (pour reprendre un terme du début de notre article) si l'on veut, non pas cependant par faiblesse de l'observation ou désinvolture de l'observateur mais par propriété de l'objet. Une approximation ontologique et non pas épistémologique.

Bibliographie

- BACHELARD Gaston, 1934, 2013, *Le nouvel esprit scientifique*, Paris, Puf.
- BOONE Annie et JOLY André, 2004, *Dictionnaire terminologique de la systématique du langage*, Paris, L'Harmattan, 2004 [1^{re} éd. 1996], « Sémantiques ».
- CASSIN Barbara (dir.), 2004, *Vocabulaire européen des philosophies - Dictionnaire des intraduisibles*, Paris, Seuil et Robert.
- CHEVALIER Jean-Claude avec ENCREVÉ Pierre, 2006, *Combats pour la linguistique, de Martinet à Kristeva. Essai de dramaturgie épistémologique*, Lyon, ENS éditions.
- DOLGOPOLSKY Aharon, 1998, *The Nostratic Macrofamily and Linguistic Palaeontology*, Cambridge (UK), McDonald Institute for Archaeological Research.
- DOUAY Françoise et PINTO Jean-Jacques, 1991, « Analogie / anomalie. Reflets de nos querelles dans un miroir antique », *Communications*, N° 53, p. 7-16.
- GREENBERG Joseph, 2000 et 2002, *Indoeuropean and its Closest Relatives: The Eurasiatic Languages Family*, vol. 1 et 2, Redwood City (CA), Stanford University Press.
- GUILLAUME Gustave, 2003, *Prolégomènes à la linguistique structurale I*, Québec, Presses de l'Université Laval.
- GUILLAUME Gustave, 2004, *Prolégomènes à la linguistique structurale II : Discussion et continuation psychomécanique de la théorie saussurienne de la diachronie et de la synchronie*, Québec, Presses de l'Université Laval.
- HAGÈGE Claude, 1995, *La structure des langues*, Paris, Puf, 4^e éd.
- HJELMSLEV Louis, 2000, *Prolégomènes à une théorie du langage. La structure fondamentale du langage*, Paris, Minuit.
- JACOB André, 1967, *Temps et langage*, Paris, Armand Colin.
- KLIPIPI Carita, 2012, *La vie du langage. La linguistique dynamique en France de 1864 à 1916*, Lyon, ENS Éditions.
- MARTIN Robert, 2002, *Comprendre la linguistique*, Paris, Puf.
- MARTIN Robert, 2016, *Linguistique de l'universel. Réflexions sur les universaux du langage, les concepts universels, la notion de langue universelle*, Paris, AIBL - Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.
- MARTINET André, 1969, *Langue et fonction*, Paris, Denoël, [trad. de *A Functional View of Language*, 1962].
- MILNER Jean-Claude, 1989, *Introduction à une science du langage*, Paris, Seuil.
- PIOTROWSKI David, 2009, *Phénoménalité et objectivité linguistiques*, Paris, Honoré Champion.

- RUHLEN Merritt, 1996, *L'origine des langues : sur les traces de la langue mère*, Paris, Belin [trad. de *The Origin of Language: Tracing the Evolution of the Mother Tongue*, 1994].
- SAFFI Sophie, 2005, « Les universaux linguistiques », *Cahiers d'études romanes*, n° 14, p. 47-82.
- THOMASON Sarah, 2000, "Linguistic areas and language history", *Studies in Slavic and General Linguistics*, 28, p. 311-327.